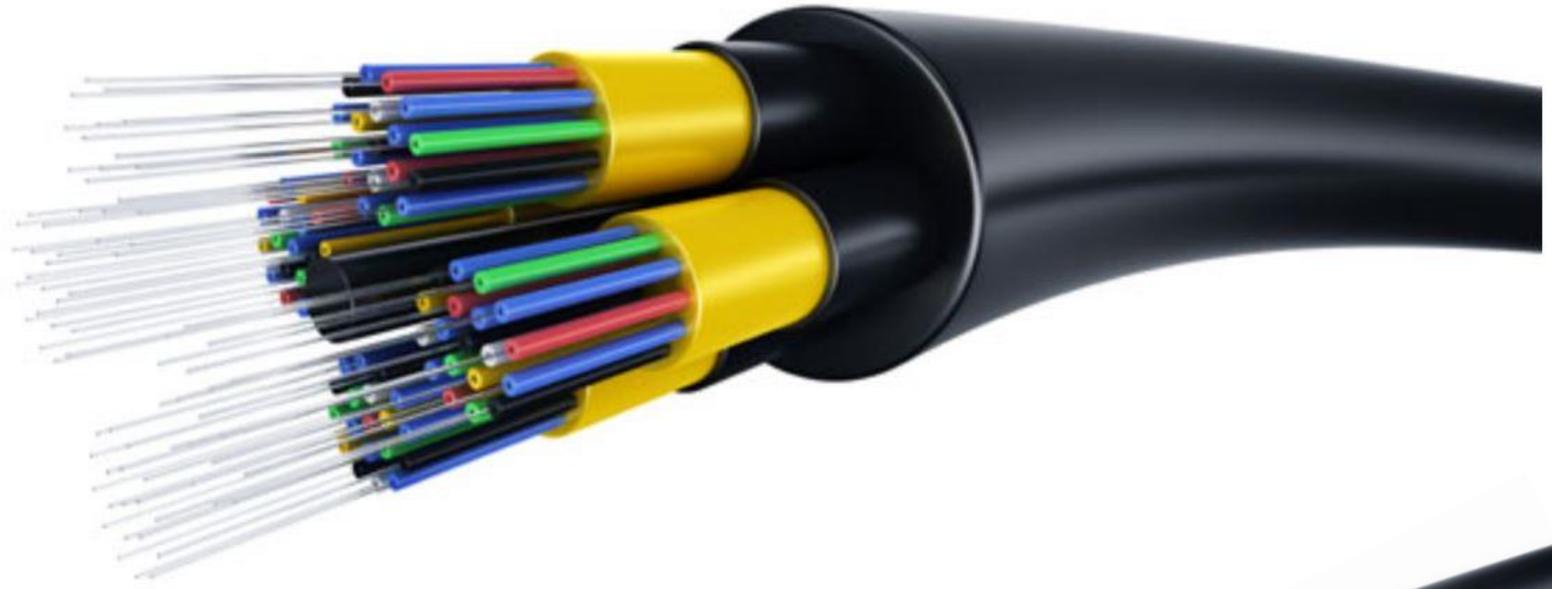


Informations sur LA FIBRE



QU'EST-CE QUE LA FIBRE OPTIQUE ?

La fibre optique est une technologie constituée d'un fil de verre ou de plastique (plus fin qu'un cheveu) qui conduit la lumière et permet la transmission d'une grande quantité de données numériques.

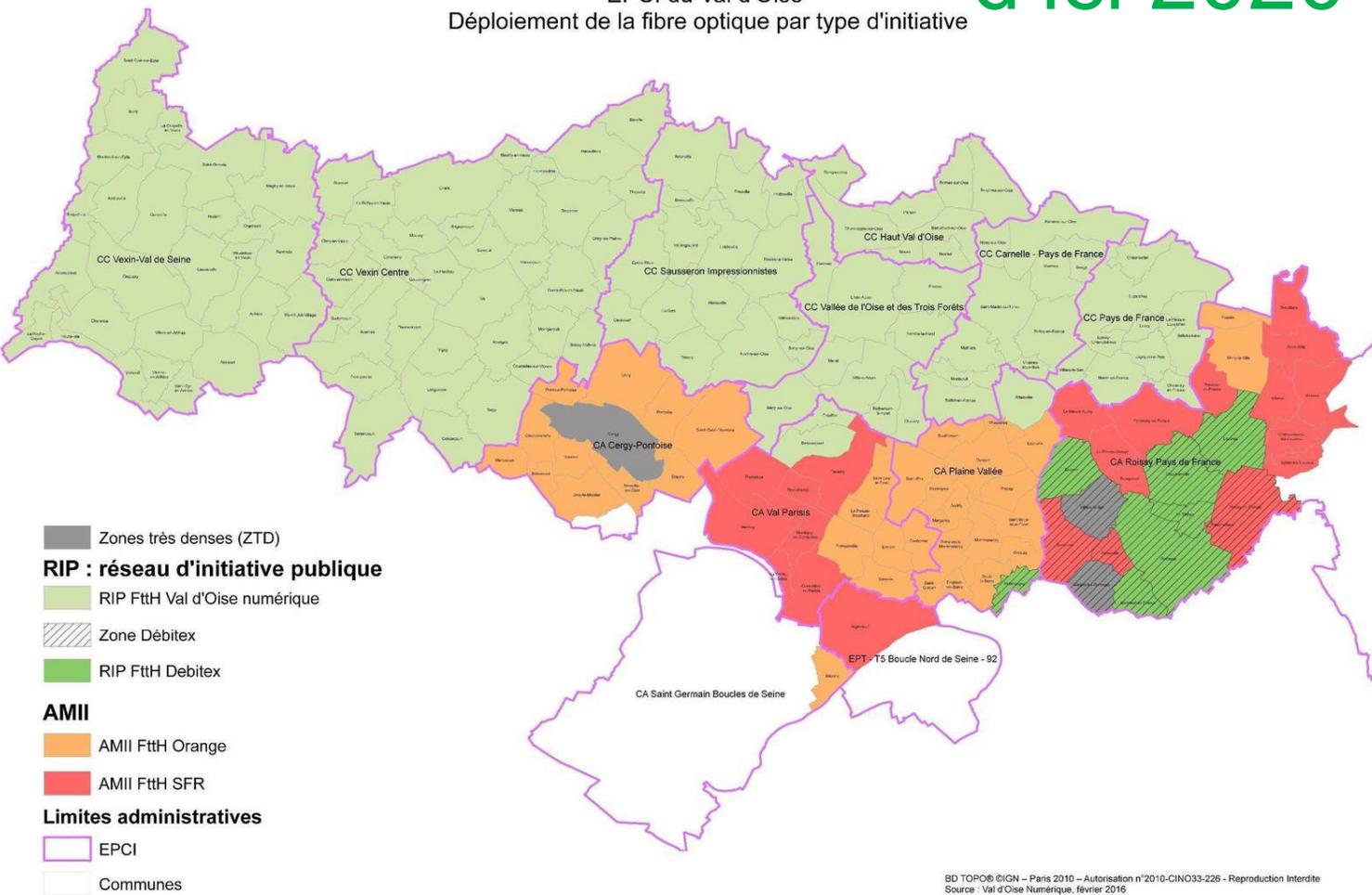
Les avantages de la fibre :

- Des débits les plus élevés du marché permettent un échange de données à une vitesse incroyable et supérieur aux autres technologies comme l'ADSL.
- L'accès aux services Internet Très Haut Débit, téléphone et télévision en haute qualité, dans des conditions de fonctionnement optimales.
- Les temps de chargements se réduisent considérablement.
- Permet l'échange et le partage de fichiers volumineux presque instantanément.
- Permet des usages simultanés de technologies sans contraintes liées au partage de débit



Le val d'oise, premier département francilien fibré d'ici 2020

EPCI du Val d'Oise
Déploiement de la fibre optique par type d'initiative



Survilliers, se situe sur une zone AMII SFR. Le déploiement du réseau de fibre est donc assuré par



Une zone AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) est une zone dans laquelle un appel est organisé, auprès d'opérateurs privés, dans le cadre du programme national « très haut débit ».

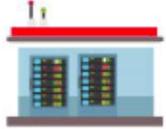
Il s'agit donc d'une zone dans laquelle un ou plusieurs opérateurs privés ont manifesté leur intérêt pour déployer un réseau en fibre optique FTTH.

En conséquence, les collectivités n'ont pas à subventionner le déploiement dans le très haut débit et peuvent se concentrer sur les zones qui ne sont pas rentables économiquement pour les opérateurs.



DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE



-  Réseau SFR
-  Points de mutualisation
-  Point de Branchement en chambre
-  Point Terminal Optique
-  Partie terminale réalisée lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseurs d'accès internet
-  Déploiement sous réserve d'accord de la copropriété ou bailleur
-  Noeud de Raccordement Optique: point de départ du réseau et site d'hébergement des opérateurs
-  Point de Branchement aérien
-  Point de Branchement de palier
-  Convention pour l'installation de la fibre dans les immeubles



DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU FIBRE OPTIQUE A L'ABONNE

- Le réseau de fibre SFR se déploie sur le **domaine public** via une infrastructure **souterraine ou aérienne**, en fonction du génie civil disponible.
- **Dans le cas des pavillons**, le réseau s'arrête devant les habitations. Le raccordement final est effectué lors de la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet de votre choix.
- **Dans les cas des immeubles collectifs**, la loi impose de signer une convention avec les syndicats de copropriété afin de déployer la fibre en partie privative et de raccorder l'ensemble des logements au domaine public.
- De la même manière, le **raccordement final**, dans l'appartement, est effectué lors de la **souscription d'un abonnement** auprès du fournisseur d'accès internet de votre choix.



LA FIBRE A SURVILLIERS, C'EST :

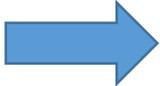
- 1 année d'étude – 4 années de déploiement
- 1 armoire NRO (noeud de raccordement optique)
- 5 points de mutualisation (PM)



- 1835 prises dont :
 - 1292 prises souterraines (70% des logements)
 - 543 prises aériennes (30% des logements)

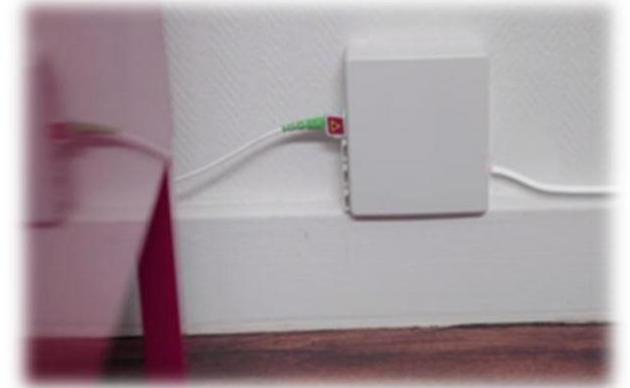


CALENDRIER

- **Août 2017** : les 5 points de mutualisation ont été posés
 - **1^{er} trimestre 2018** : installation de l'armoire NRO
 - **1^{er} trimestre 2018** : réalisation des liaisons entre le NRO et les 5 PM
 - **Fin 2^{ème} trimestre 2018** : finalisation de la boucle de collecte qui permet le raccordement du NRO sur le réseau SFR
 - **Entre fin 3^{ème} trimestre et début 4^{ème} trimestre** : ouverture commerciale aux autres opérateurs pour les prises souterraines (3 mois pour que les autres opérateurs se positionnent)
 - **Courant 1^{er} semestre 2019** : ouverture commerciale aux autres opérateurs pour les prises aériennes (3 mois pour que les autres opérateurs se positionnent)
-  **A l'issue de ces 3 mois, les particuliers pourront demander le raccordement auprès de l'opérateur de leur choix (qui se sera positionné)**

LE RACCORDEMENT DE SON LOGEMENT

- Le raccordement fibre optique entre le PBO et l'intérieur du logement sera réalisé après la demande d'abonnement à l'opérateur.
- Le raccordement fibre optique entre le PBO et l'intérieur du logement utilise le même chemin que le câble téléphone existant (aérien, souterrain, etc.)



Le coût du raccordement :

- L'opérateur réseau SFR, facture au fournisseur d'accès Internet pour chaque raccordement, un montant.
- Dans le cadre de leur politique commerciale, les fournisseurs d'accès Internet décident de refacturer ou pas des frais de raccordement à l'abonné.
- Très souvent des travaux sur le terrain privé s'avèrent nécessaires pour ce raccordement (par exemple l'installation d'un fourreau dans le jardin), ceux-ci sont généralement à la charge du propriétaire.